

RAPPORT D'ESSAI

Dossier n° : 240503 104416 03
Echantillon n° : 101983
Date d'édition : 17/05/2024
Date et heure de réception : 14/05/24 15:14

CNE TRIOULOU
LE BOURG
15600 LE TRIOULOU

Client

Nom : CNE TRIOULOU
Commune : LE TRIOULOU

Copie à :

Prélèvement

Point prélèvement / site : 514 - LA DARSE
Commune : LE TRIOULOU
GARAGE CHEZ M. ARNAL DAMIEN
Département : CANTAL

Date(s) et heure(s) de prélèvement : 14/05/24 à 11:44
Prélevé par: BESSON LOUIS

Code préleveur : LB

Autres Informations

Type d'eau : T Type de visite : D1 Motif Prélèvement : CONTRÔLE SANITAIRE
Météo : Pluie Code et nom UGE : 0002 CNE TRIOULOU
Type d'installation : UDI Code et nom d'installation : 000298 LE TRIOULOU

Analyse de type D1

Décret N°2007-49 et arrêtés du 11/01/2007 : eaux destinées à la consommation humaine

Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire organisé par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Date de début d'analyse au laboratoire : 14/05/24

ANALYSES	METHODE	RESULTAT	Unité	Limite de qualité (1)	Référence de qualité (1)	Date analyse
Analyses sur site						
Ⓢ Prélèvement instantané (CS)	FD T 90-520	X				14/05/24
Ⓢ Température de l'eau	Méthode interne GIP-MO-008	16.6	°C		<25	14/05/24
Ⓢ Chlore libre	Méthode interne GIP-MO-005	<0.05	mg/l Cl ₂			14/05/24
Ⓢ Chlore total	Méthode interne GIP-MO-005	<0.05	mg/l Cl ₂			14/05/24
Ⓢ pH (sur site)	NF EN ISO 10523	6.3	unités pH		6.5-9	14/05/24
Aspect	méthode interne	Absence				14/05/24
Odeur	méthode interne	Absence				14/05/24
Saveur	méthode interne	Absence				14/05/24
Couleur	Méthode interne	Absence				14/05/24
Analyses microbiologiques						
Ⓢ Micro-organismes revivifiables à 22°C	NF EN ISO 6222	PRESENCE	UFC/ml			14/05/24
Ⓢ Micro-organismes revivifiables à 36°C	NF EN ISO 6222	PRESENCE	UFC/ml			14/05/24
Ⓢ Coliformes	NF EN ISO 9308-1- 2000 Standard	<1	UFC/100ml		0	14/05/24
Ⓢ Escherichia coli	NF EN ISO 9308-1- 2000 Standard	<1	UFC/100ml	0		14/05/24
Ⓢ Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	UFC/100ml	0		14/05/24
Ⓢ Anaérobies sulfito-réducteurs (spores)	NF EN 26461-2	<1	UFC/100ml		0	14/05/24
Analyses physico-chimiques						
Température (pH et conductivité)	méthode interne	17.8	°C			14/05/24
Ⓢ pH eau	NF EN ISO 10523	6.3	unités pH		6.5-9	14/05/24

RAPPORT D'ESSAI

Dossier n°	: 240503 104416 03
Echantillon n°	: 101983
Date d'édition	: 17/05/2024
Date et heure de réception	: 14/05/24 15:14

CNE TRIOULOU
LE BOURG
15600 LE TRIOULOU

Client	
Nom	: CNE TRIOULOU
Commune	: LE TRIOULOU

Copie à :

Analyse de type D1

Décret N°2007-49 et arrêtés du 11/01/2007 : eaux destinées à la consommation humaine

Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire organisé par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Date de début d'analyse au laboratoire : 14/05/24

ANALYSES	METHODE	RESULTAT	Unité	Limite de qualité (1)	Référence de qualité (1)	Date analyse
Ⓢ Conductivité à 25°C (correction à l'aide d'un dispositif de compensation de T°C)	NF EN 27888	75	μS/cm		200-1100	14/05/24
Ⓢ Turbidité	NF EN ISO 7027-1	<0.3	FNU		<2	14/05/24
Ⓢ Couleur	Méthode interne T15-MO-031 (F)	<5	mg/l Pt		<15	14/05/24
Ⓢ Ammonium	NF ISO 15923-1	0.01	mg/l NH4		<0.1	14/05/24

Conclusion :

Eau conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique (articles R 1321-1 à 1321-5) et l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour les paramètres analysés.

Eau ne satisfaisant pas aux références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique (articles R 1321-1 à 1321-5) et l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour les paramètres suivants : Conductivité à 25°C (correction à l'aide d'un dispositif de compensation de T°C), pH eau et pH (sur site).

Analyses bactériologiques: "PRESENCE" signifie 1 ou 2 UFC par volume analysé.

Un dénombrement entre 3 et 9 UFC correspond à un nombre estimé, <1 signifie "Non détecté dans la prise d'essai analytique".

(F) signifie que le paramètre a été analysé sur la matrice eau filtrée.

Analyses physico-chimiques: Pour limiter les risques de contamination, la filtration pour la détermination des éléments dissous est réalisée au laboratoire dès la prise en charge de l'échantillon.

Le rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à essai. Dans le cas où le laboratoire n'a pas été chargé de l'étape de prélèvement, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client ou prescripteur.

Il comporte 2 pages et 0 annexe.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Seules les prestations identifiées par le symbole Ⓢ sont couvertes par l'accréditation.

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur <https://www.labo-terana.fr>

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Date de validation des résultats : 17/05/24
Séverine BERGOUGNOUX



Référent unité technique

La déclaration de conformité est couverte par l'accréditation du COFRAC.

La déclaration de conformité ne tient pas compte de l'incertitude associée aux résultats.

(1) limites et références fixées par le(s) texte(s) réglementaire(s).